



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Continuité du service postal

Question au Gouvernement n° 3861

Texte de la question

CONTINUITÉ DU SERVICE POSTAL

M. le président. La parole est à M. Benoit Simian.

M. Benoit Simian. Madame la secrétaire d'État chargée de l'économie sociale, solidaire et responsable, ma question concerne le maillage des services de La Poste sur le territoire national, plus particulièrement dans ma circonscription du Médoc. L'attachement à la présence des services postaux y est fort, grâce à un fabuleux secrétaire d'État aux postes et télécommunications, Aymar Achille-Fould.

Dans la commune de Margaux, le bureau de poste est ouvert moins de trois heures par semaine ; à Ludon-Médoc, c'est moins de six heures. À Avensan, l'agence postale a disparu, tandis qu'à Lacanau, un bureau de poste a été supprimé et les services proposés ont été réduits.

M. Pierre Cordier et M. Fabien Di Filippo . Eh oui !

M. Benoit Simian. Dans la commune de Listrac-Médoc, les distributeurs automatiques de billets n'ont pas été remplacés. Oui, c'est l'oraison funèbre des services postaux que je prononce ici !

M. Sébastien Jumel. Il a raison !

M. Benoit Simian. Ce qui se passe dans le Médoc, on le constate sur tout le territoire national. Bien entendu, j'ai interpellé le PDG du groupe La Poste, notamment en commission des finances. Il a toute ma sympathie, mais répond invariablement qu'il existe toujours un maillage serré de la présence postale sur le territoire.

Un député du groupe LR . Ce n'est pas vrai !

M. Hubert Wulfranc. C'est scandaleux !

M. Benoit Simian. On ne cesse de supprimer des bureaux, mais La Poste serait toujours présente ; c'est une sacrée prouesse !

Chacun d'entre nous sait ce que représente La Poste dans nos territoires. Par son histoire, elle est liée à l'imaginaire de notre pays. La Poste, c'est le territoire et le service de proximité.

Qu'on le veuille ou non, les agences qui disparaissent, c'est l'État qui retire des services publics du territoire. Certes, La Poste n'est plus une entreprise publique, mais les populations n'ont pas cette perception. Lorsqu'un bureau de poste réduit ses horaires d'ouverture, c'est autant de personnes qui sont obligées de rallonger leur

trajet ou de se réorganiser pour envoyer du courrier ou effectuer des opérations financières – au détriment du développement durable qui fait tant couler d'encre en ce moment.

Madame la secrétaire d'État, je demande au Gouvernement d'engager des discussions avec La Poste afin d'inverser les politiques de rationalisation appliquées actuellement et de fixer une nouvelle stratégie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LT. – M. Hubert Wulfranc applaudit également.)*

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de l'économie sociale, solidaire et responsable.

Mme Olivia Grégoire, *secrétaire d'État chargée de l'économie sociale, solidaire et responsable.* Monsieur Simian, je souhaite d'abord vous remercier pour votre question, qui nous permet à tous de saluer l'engagement sans faille des agents de ce grand service public qu'est La Poste. Dans la période que nous traversons depuis un an, les femmes et les hommes qui y travaillent n'ont pas ménagé leurs efforts.

Dans ce contexte difficile, La Poste a dû procéder à une redéfinition très rapide de ses priorités et mettre en place des solutions d'urgence, tout en assurant la continuité du service postal dans des conditions respectant les règles de confinement, ce qui n'était pas chose aisée.

Le Gouvernement a évidemment été très attentif à ce que La Poste continue d'assurer les services essentiels à la vie quotidienne de nos concitoyens, en particulier le versement des prestations et le retrait d'espèces. Depuis le début de la crise, La Poste a assuré chaque mois le versement des prestations sociales au 1,5 million d'allocataires clients de la Banque postale. En outre, les retraits de dépannage en agence postale communale ont été facilités, leur montant ayant été porté de 350 à 500 euros. La Poste a ainsi maintenu les services aux populations les plus fragiles et isolées.

M. Pierre Cordier. C'est faux !

Mme Olivia Grégoire, *secrétaire d'État.* Au lendemain du premier confinement, La Poste a rétabli la plupart de ses prestations dans des conditions proches de la normale. Ces adaptations ont été possibles parce que La Poste est bel et bien un service public de haut niveau.

Elle est toutefois confrontée à des enjeux particuliers en matière de développement numérique, comme tous les services publics, ainsi qu'à la baisse du trafic du courrier, qui entraîne une dégradation de sa situation financière. C'est la raison pour laquelle Bruno Le Maire, ministre de l'économie, des finances et de la relance, a confié à Jean Launay, votre ancien collègue, une mission relative aux leviers à mobiliser pour limiter le déficit du service universel postal. Bien entendu, le Gouvernement ne manquera pas de faire part des conclusions de cette mission à la représentation nationale, d'ici à la fin du mois de mars, afin de dégager des pistes utiles dont il s'inspirera. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [M. Benoit Simian](#)

Circonscription : Gironde (5^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3861

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : Économie sociale, solidaire et responsable

Ministère attributaire : Économie sociale, solidaire et responsable

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 mars 2021](#)